

Université du Québec à Trois-Rivières,
3351 Boulevard des Forges,
Trois-Rivières, QC.
G9A 5H7

Att. : Monsieur Claude Fortier, Responsable administratif, poste 2333

Objet : Heures d'accessibilité à l'université de monsieur Pierre Michaud

Monsieur,

Actuellement selon les gardiens de sécurité (dernière intervention 17-12-2016 11 :30h à la bibliothèque) il semble que mon privilège d'accès à vos installations suit exactement les heures de la bibliothèque. Il m'a été clairement mentionné que seul l'espace de la bibliothèque m'est accessible et que je ne dois pas me trouver en d'autre(s) lieu(x) compte tenu que je ne suis pas étudiant dans votre université. Serait-il possible de modifier ces permissions !

Les raisons invoquées pour officialiser ce changement ou ce privilège sont les suivantes :

- Actuellement j'utilise à l'occasion la connexion internet du centre multiservice du premier étage.
- J'utilise aussi la restauration présente à cet endroit pour un café ou une collation légère.
- J'utilise aussi le petit coin cuisine étudiant particulièrement le four micro-onde pour des repas ce qui me permet de sauver de l'argent. L'accès à votre cafétéria pour soit manger une collation ou encore acheter de la nourriture est aussi un avantage.
- Bien que je ne sois pas encore étudiant croyez-vous qu'il serait possible que je puisse me retrouver dans votre université avec une période allongée, plus précisément un peu comme les heures étudiant(e)(s) ? Il m'est arrivé dans le passé dans d'autres lieux d'utiliser une lettre (carte) d'autorisation dans des compagnies qui avait cette flexibilité.
- J'ai aussi l'intention comme vous le savez déjà de vérifier directement dans les départements si des ententes de tutorat sont possible et pour cela je me dois de me déplacer dans votre université.

Cela fait la troisième intervention de gardiens de sécurité et je crois qu'il est nécessaire de clarifier ce privilège. Il m'a été aussi demandé de rencontrer le responsable de la sécurité pour l'accès à l'université. J'ai cru nécessaire de vous aviser en premier compte tenu que ce privilège vient de vous. En terminant je vous remercie du privilège déjà accordé cela m'aide dans mes démarches globales à Trois-Rivières.

Respectueusement,

Pierre Michaud, (PMI) ce 17 décembre 2016.

Nb. : Il va de soi que ce document peut être utilisé sans restriction dans des cadres des similarités ou pour d'autres départements.